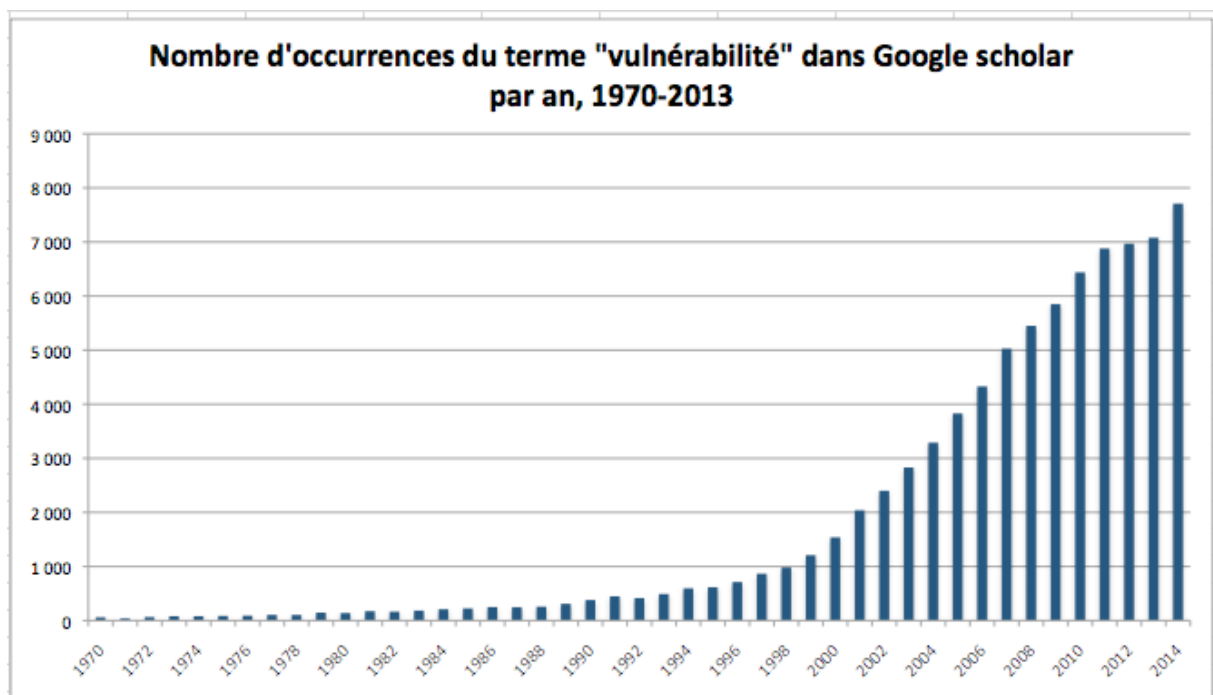


Le concept de vulnérabilité

Axelle BRODIEZ-DOLINO

Les termes désignant l'exclusion, la pauvreté ou la précarité ne cessent d'évoluer. Parmi ceux qui connaissent aujourd'hui le plus de « succès », et qui s'étend à l'ensemble du champ médico-social, figure celui de vulnérabilité. L'historienne Axelle Brodriez-Dolino décrypte le sens de ce vocable dans notre société.

Le terme de « vulnérabilité » continue de poursuivre, lentement mais sûrement, sa diffusion sociétale, au point – et c'est là une bonne chose – d'interroger un nombre croissant d'acteurs. Il est de fait devenu omniprésent – dans les médias, les rapports et les communiqués des associations ou le monde universitaire, comme l'illustre la courbe de ses occurrences répertoriées dans Google scholar.



Un terme des années 2000 donc, qui présente la société (individus *et* collectif) comme vulnérable, le plus souvent sans grande réflexion sémantique. D'une façon salutaire, diverses instances scientifiques et des politiques sociales s'en sont toutefois récemment saisies pour en interroger l'usage. L'Agence nationale de la Recherche d'abord, en 2008, en lançant son appel à projets sur les « vulnérabilités : à l'articulation du sanitaire et du social ». En 2014, l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) en a fait le thème de son séminaire de recherche (« Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance »), tandis que les vieux CREAI, Centres régionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptées créés en

1964¹, devenaient au même moment, à la suite d'un processus de réflexion et de mutation, les Centres régionaux d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. En 2015, *Information sociales*, la revue de la CNAF, s'en saisissait elle aussi via un numéro consacré aux « Familles et vulnérabilités » – ce qui a par ricochet interrogé en interne la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Est-ce, dès lors, un nouveau terme visant à penser de nouvelles réalités, ou simplement remplacer à d'anciens – et notamment celui d' « exclusion » – devenus politiquement usés, ou socialement trop connotés ? D'où la nécessité, dans un premier temps, de replacer la notion dans une perspective historique plus large. On soulignera ensuite combien ce terme s'avère particulièrement congruent tant à la façon dont on tend aujourd'hui à penser la société qu'aux nouvelles orientations de l'action publique.

La vulnérabilité : généalogie d'une notion

Du latin *vulnus* (la blessure) et *vulnerare* (blesser), le vulnérable est, selon le dictionnaire *Larousse*, celui « qui peut être blessé, frappé », « qui peut être facilement atteint, qui se défend mal ». Le terme a pour synonymes « fragile » et « sensible ». Sorte de « talon d'Achille » plus ou moins généralisé, la vulnérabilité convoque, comme l'a montré Hélène Thomas, deux notions : la fêlure d'une part (la zone sensible, fragile, par où arrivera l'atteinte) et la blessure d'autre part (qui matérialisera l'atteinte) (THOMAS, 2010 : 43). La vulnérabilité désigne ainsi « une potentialité à être blessé » (SOULET, 2005).

Le terme a peu à peu connu, depuis les années 1970 mais en particulier 1990, un succès transdisciplinaire et, sous sa forme anglaise *vulnerability*, international (THOMAS, 2008). Son acception en physique (la capacité d'un matériau à reprendre sa forme initiale après un choc) a trouvé son pendant dans les sciences « psy » pour désigner, associé à la notion de « résilience » elle aussi promise à belle fortune, la capacité d'un individu à s'adapter à un environnement changeant, à revenir d'un stress post-traumatique, à surmonter ses blessures. Il a ensuite gagné une série de disciplines intéressées à la notion de « risque », ainsi le management des catastrophes, l'économie du développement, les sciences environnementales, de la santé et de la nutrition ou encore la statistique, où la vulnérabilité doit précisément permettre d'analyser, calculer et anticiper les risques, et d'en mesurer l'impact. C'est dans cette veine qu'il s'est aussi imposé dans les grandes instances internationales (ONU, PNUD, FMI, OCDE, Banque mondiale...), qui ont tenté de lui forger des indicateurs statistiques.

Le terme pénètre aussi peu à peu, depuis les années 1980, le droit pénal, où la vulnérabilité peut être considérée d'une part comme circonstance aggravante alourdissant la peine aux fins de protection de l'intégrité physique ou sexuelle des personnes, et d'autre part comme élément constitutif d'une infraction (par exemple le délit d'abus de faiblesse ou d'ignorance) (REBOURG et BURDIN, 2014). Le *Code pénal* présente ainsi une liste limitative de six états de faiblesse physiques ou mentaux permettant de caractériser la vulnérabilité : l'âge, la maladie, l'infirmité, la déficience physique ou psychique et la grossesse. Mais cette vulnérabilité doit atteindre un certain degré pour être prise en compte juridiquement, d'où l'usage du terme de « particulière vulnérabilité ».

¹ En transformation des Associations régionales pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence créées en 1943.

Enfin, il s'impose peu à peu, depuis les années 2000, en sociologie, pour remplacer celui « d'exclusion » très en vogue en France dans les années 1990 (cf. *infra*).

Il participe ainsi d'une tendance au « zapping » terminologique qui n'a toutefois rien de récent. Il n'est que de rappeler, pour le champ du handicap physique, comment les « infirmes et incurables » de la fin XIX^e- début XX^e siècle ont été remplacés par les « paralysés » (ainsi la naissance, en 1933, de l'Association des paralysés de France) et, depuis 1945, par les « infirmes moteurs » puis les « handicapés moteurs ». Comment les handicapés mentaux ont été successivement des « fous » sous l'Ancien Régime, des « aliénés » au XIX^e siècle, puis des « anormaux », des « imbéciles », des « débiles », des « idiots » ou des « arriérés » ; et, à partir de 1945, des « malades mentaux » ou des « handicapés mentaux ». Comment les jeunes dits aujourd'hui « difficiles » et/ou « en difficulté » ont relevé, au XIX^e siècle, de l'enfance « délaissée » et « moralement abandonnée » d'une part, « coupable » et « pervers » d'autre part ; étaient au début du XX^e siècle des enfants « vicieux » ou « difficiles » ; dans l'entre-deux-guerres, « amoraux », « vicieux » ou « insoumis » ; pour peu à peu devenir, sous Vichy, des enfants « inadaptés », « difficiles », « moralement abandonnés » et depuis l'ordonnance de 1945, « en danger ». Comment enfin les pauvres, qui n'étaient pour certains observateurs du XIX^e siècle qu'une gradation de la « misère », entre la « gêne » en amont et, en aval, « l'indigence », la « mendicité » puis le « crime » (MATHURIN, 1841), et pour d'autres classifiables entre « bons » et « mauvais pauvres », sont devenus dans les années 1950 des « économiquement faibles », dans les années 1960 des « sous-prolétaires », dans les années 1970 le « quart-monde », dans les années 1980 des « nouveaux pauvres » et dans les années 1990 des « exclus ». Les termes sont des analyseurs des temps, répondant aux évolutions à la fois objectives et subjectives de la société, à celles des progrès médicaux, des politiques publiques et du regard social.

Si la société des XVIII^e et XIX^e siècles n'avait pas grand scrupule à enfermer pêle-mêle, dans les hôpitaux généraux puis les dépôts de mendicité, vieillards, syphilitiques, épileptiques, prostituées et autres mendiants et vagabonds, le développement de terminologies génériques date toutefois surtout de la période des Trente glorieuses. De fait, le développement de l'assistance sous la III^e République avait précisément consisté à éviter de poser un « principe général du droit à l'assistance pour tout indigent, quel qu'il soit » (JUERY, 1906 : 6-7) et à lui préférer une construction progressive et catégorielle, moins dangereuse politiquement. Or dans un contexte d'idéologie du progrès et d'intégration sociale portées par le Programme national de la Résistance, la Sécurité sociale, les progrès médicaux, la croissance économique, les minima vieillesse, la résorption de la crise du logement ou encore, sur le tard en 1975, la loi d'orientation sur le handicap, il s'agit de repositionner au sein de la société les divers publics en difficulté, désormais explicitement perçus comme relégués à ses marges depuis les révolutions industrielles du XIX^e siècle. D'où les termes englobants alors en vogue d'asociaux/asocialité, marginaux/marginalité, inadaptés sociaux/inadaptation sociale. Par la « réadaptation sociale » qu'ils appellent, ils induisent des conceptions assez similaires au futur binôme « exclusion »/« (ré-)insertion » des années 1990. De fait, la principale clé de cette continuité est l'association ATD Quart-Monde et son fondateur, le père Joseph Wresinski : le terme d' « exclusion sociale » est scellé dès 1965 dans l'ouvrage de Jules Klanfer issu du colloque organisé par ATD à l'Unesco en 1964, consacré au « sous-prolétariat » ou grande pauvreté. Sur les conseils de son éditeur, il sera notamment repris pour titre en 1974 par René Lenoir, tout fraîchement promu secrétaire d'État à l'Action sociale, pour traiter cette fois pêle-mêle des handicapés physiques et mentaux, des personnes âgées, des invalides, des drogués, des jeunes fugueurs, des immigrés ségrégués, des délinquants, du

« sous-prolétariat »,... – soit pas moins, comme le comptabilise le sous-titre, d'« un Français sur dix ».

Cette notion d'exclusion refait ensuite surface à la fin des années 1980 dans son acception centrée sur la pauvreté-précarité, donc plus fidèle aux conceptions d'ATD Quart Monde, suite précisément au rapport remis en 1987 au Conseil économique et social par le père Joseph Wresinski. Elle est ensuite reprise par nombre de sociologues, parmi lesquels Alain Touraine, et appropriée par les politiques publiques (ainsi, en 1998, la loi de lutte contre les exclusions, dans laquelle ATD Quart Monde joue – encore – un rôle moteur). Le contexte a toutefois bien changé depuis les Trente glorieuses, les « Trente piteuses » (BAVEREZ, 1998) étant désormais faites, en sus d'une forte dégradation économique, d'un sentiment de crises multiformes (du modèle salarial fordiste, du politique, du religieux, de l'environnement, de l'État social, des institutions, de la famille, etc.), dans une optique non plus d'optimisme mais de pessimisme politique et social. D'où des approches corrélatives en termes de lien social « fracturé » et qui appellent leur envers : « l'insertion », la « cohésion sociale », le « vivre-ensemble ».

Or ce terme d'exclusion est depuis les années 2000 de plus en plus critiqué par les sociologues, qui le considèrent comme une notion surannée, voire « littéralement insensée » (SOULET, 2014A : 60). De fait l'exclusion sociale, forgée pour parler d'une frange spécifique du sous-prolétariat des bidonvilles des années 1960 exclue de la société de progrès, et avec dès les débuts conscience des limites du terme², tend à devenir une non-réalité sociologique dans son acception large et désignant des populations toujours plus nombreuses : il existe toujours des liens sociaux qui relient (l'assistance publique et privée, la famille, la sociabilité de la rue, etc.). En outre, la notion apparaît par trop statique et/ou macro. Dès lors, les sociologues de la pauvreté-précarité lui ont peu à peu préféré d'autres termes plus processuels (« désaffiliation » pour Robert Castel³, « disqualification » pour Serge Paugam, etc.). La notion connexe de « cohésion sociale », « concept mou aux contours flous » (DONZELOT, 2007 : 91) popularisé dans les politiques publiques depuis le rapport Fragonard de 1993⁴, n'a d'ailleurs guère davantage de consistance historique ou sociologique, l'histoire des sociétés occidentales étant avant tout marquée par des conflictualités multiformes ; chimérique, elle relève avant tout de l'objectif politique pointant ce vers quoi une société utopique pourrait tendre.

2 Voir par exemple *Igloos* (revue d'ATD Quart Monde), n° 33-34, mars-juin 1967, p. 11 : « Bien entendu, l'exclusion totale est difficilement concevable dans les sociétés occidentales, mais il y a un seuil en-dessous duquel la privation des biens est tellement généralisée que par ce fait même, les pauvres deviennent presque totalement incapables de contribuer en quoi que ce soit à la vie et à la dynamique de la société. N'attendant rien d'eux, celle-ci ne cherche même pas à les inclure dans les systèmes généraux. Elle leur réserve des régimes spéciaux : l'assistance, les secours publics ou privés. Ceux-ci sont censés permettre à l'homme de survivre, non pas de participer à la vie de la société. C'est en-dessous de ce seuil que les pauvres sont obligés de se replier sur eux-mêmes, dans une sorte de vie marginale, et que la pauvreté devient ce cercle vicieux que nous appelons la misère. C'est dans ce monde à part que la société, de par son organisation même, a relégué la couche sous-prolétarienne ».

3 Qui considère d'ailleurs la vulnérabilité comme une « zone intermédiaire » entre intégration et désaffiliation (Castel, 1995), conception récusée par M.-H. Soulet (2014A : 60).

4 On note parmi les principaux jalons le rapport de Bertrand Fragonard « Cohésion sociale et prévention de l'exclusion » en 1993, celui dirigé par Jean-Paul Delevoye Delevoye, « Cohésion sociale et Territoires » en 1997, puis l'adoption de la notion par Jean-Louis Borloo avec la mise en place en 2005 d'un ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion sociale et, cette même année, la mise en place d'un « plan national de cohésion sociale » et la loi de programmation pour la cohésion sociale.

Vulnérabilité, nouvelles pensées de la société et nouvelles politiques publiques

Dans ce triple cadre historique, transdisciplinaire et sociologique, la notion de vulnérabilité tend peu à peu à s'imposer, comme « catégorie du présentisme » (HARTOG, 2003 et RAVON, 2014) d'une part, et en forte adéquation avec les nouvelles politiques sociales mises en œuvre depuis le début des années 2000 d'autre part.

Certains sociologues-philosophes considèrent que les sociétés occidentales seraient depuis quelques décennies entrées dans une « anthropologie de la vulnérabilité », sur fond de « société du risque » (BECK, 2001) et de « montée des incertitudes » (CASTEL, 2009). Danilo Martuccelli théorise ainsi un modèle historiquement ternaire (MARTUCCELLI, 2014). Dans l'univers judéo-chrétien (jusqu'au XVIII^e siècle), le danger aurait été imputé aux dieux et à la nature, et la vulnérabilité perçue comme existentielle, biologique, propre de l'homme depuis la faute originelle – d'où un certain fatalisme. Durant la « modernité » (XIX^e-XX^e siècles), la vulnérabilité aurait inversement été perçue comme une question maîtrisable à traiter ; d'où l'édification de la protection sociale républicaine, le développement de la médecine, etc. Depuis la fin du XX^e siècle enfin, le sentiment de crises multiformes (guerres, catastrophes naturelles et écologiques, chômage, pandémies, etc.) et de partielle impuissance induiraient un nouvel état de vulnérabilité, ambivalence entre conscience accrue des risques et impossibilité de les maîtriser tous.

Dans une autre veine, Jean-Louis Genard propose lui un modèle binaire (GENARD, 2014). Les XIX^e et premier XX^e siècles auraient été marqués par une « anthropologie disjonctive », classifiant de façon binaire les individus et les phénomènes (capables *vs* incapables, responsables *vs* irresponsables, nature *vs* culture, etc.). Depuis la fin du XX^e siècle en revanche, une « anthropologie conjonctive » dominerait, fondée sur la reconnaissance de la troublante possibilité d'être *tout à la fois* capable et incapable, responsable et irresponsable, autonomes et hétéronomes (d'où les thérapies psy pour personnes « normales », le développement de l'ambulatoire qui n'est ni *in* ni *out*, etc.). Ainsi, nous sommes « vulnérables, mais disposant pourtant toujours aussi de ressources mobilisables » ; « potentiellement fragiles, susceptibles de verser dans l'hétéronomie [...], mais toujours aussi susceptibles de se reprendre, de se ressaisir, disposant toujours de capacités minimales sur lesquelles s'appuyer pour retrouver davantage d'autonomie » (GENARD 2014 : 42 et 44).

Ainsi, les « ordres » puis les « classes » mettaient l'accent sur la verticalité de la société et les mécanismes de domination. L'exclusion a ensuite invité à considérer, de façon plus horizontale, l'absence ou le délitement des liens reliant certains individus à ce qui serait un hypothétique « cœur » de la société. Dans cette lecture macrosociologique, la vulnérabilité, caractéristique universelle, euphémise tant les rapports (verticaux) de domination que les dysfonctionnements (horizontaux) du lien social, pour mettre l'accent sur des dialectiques nouvelles et ontologiques.

À cette conception macrosociologique se juxtapose et s'articule une conception microsociologique, en voie de solidification pour répondre au « flou conceptuel », voire au véritable « vide sémantique », dont la vulnérabilité était devenue l'objet (CLEMENT et BOLDOC, 2004 : 61). La vulnérabilité recèle ainsi, selon Soulet, plusieurs caractéristiques. Elle est universelle d'abord, puisque nous sommes tous vulnérables ; elle est aussi potentielle (par la possible, mais non certaine, concrétisation d'un risque), relationnelle et contextuelle (nous ne sommes vulnérables que dans un contexte donné, et en fonction des protections dont nous bénéficions), individuelle (elle ne frappe pas tous les acteurs de la même façon : face à une

même exposition, certains seront plus touchés que d'autres) et enfin réversible (il est possible d'agir sur les facteurs et le contexte). L'exposition à la vulnérabilité est donc *commune* à tous les individus, mais non *égale*.

Par son universalité, cette notion a dès lors pour propriété d'être bien plus englobante que toutes les catégories antérieurement utilisées pour désigner les individus en difficulté, tout en s'appliquant aisément à l'action catégorielle.

L'enfant est le premier public « vulnérable » (SOULET, 2014B). En cours de constitution biologique, psychologique et sociale, il est inachevé, en devenir, n'a pas encore toutes ses défenses, tout en étant particulièrement soumis aux multiples formes de dominations (les rapports enfant/adulte étant par définition dissymétriques). Il nécessite donc, pour pallier son absence de défenses endogènes, des protections exogènes (d'où le terme juridico-administratif sémantiquement proche de « protection de l'enfance »), de nature tout à la fois générique (ainsi les Droits de l'enfant) et spécifique (ciblant certains enfants en situation de particulière vulnérabilité, ainsi la maltraitance, la migration, l'orphelinage, etc.). On sait en outre combien ce qui se joue durant les premières années de l'enfance est déterminant pour le développement futur, d'où l'importance que peuvent revêtir les politiques publiques dites de « prévention précoce » de la petite enfance.

En aval de la jeunesse, l'adolescent, en particulier « en difficulté » et/ou « difficile », est lui aussi vulnérable, jadis dépeint par Françoise Dolto sous l'expression de « homard » en mue, se départant de sa carapace d'enfant pour se forger celle d'adulte (DOLTO, 1989). D'où des formes d'agressivité et/ou de repli sur soi, dans une période exploratoire d'exposition délibérée au risque (conduites addictives, sexualité, etc.) – période d'autant plus longue que la scolarité et le temps d'accès au marché du travail se sont depuis plusieurs décennies considérablement dilatés, engendrant des formes de désynchronisation qui accroissent la période de flottement, d'incertitude et de mal-être (BECQUET, 2013). Outre la vulnérabilité quasi générique de l'adolescence, certaines catégories sont, comme pour l'enfance, en particulier vulnérables, que Valérie Becquet typologise en « galériens », « vaincus » et « errants » – selon les problèmes rencontrés d'échec scolaire, d'assignation territoriale dans des zones socialement reléguées (cités urbaines ou communes rurales), de maltraitance et de ruptures familiales, etc. (BECQUET, 2012). Comme pour l'enfant, la réponse doit d'abord être (et est officiellement depuis l'ordonnance de 1945 sur l'enfance en danger) la protection et l'éducation.

La vulnérabilité s'applique également aux cas de pauvreté-précarité, non du fait du « simple » manque d'argent mais des effets boule-de-neige induits : « précarité » (CASTEL, 2011), insécurité du présent et de l'avenir, moindre accès à l'instruction, malnutrition ou sous-nutrition, exigüité et/ou insalubrité du logement, difficultés d'accès aux soins, surexposition aux conduites à risque (alcoolisme, prostitution...) et aux professions dangereuses, etc. ; d'où une fragilisation de la santé physique et mentale. On pourrait encore évoquer les répercussions sur le couple et les enfants, d'où un risque de reproduction générationnel mis en évidence dès les années 1960 par ATD Quart Monde. Dès lors, la vulnérabilité a dès les années 1980 été largement associée à la pauvreté en économie du développement (THOMAS, 2010 : 64). Et nombre de sociologues de la pauvreté-précarité (ainsi Serge Paugam) de recourir au terme, notamment *via* l'expression « les plus vulnérables ».

L'applicabilité au secteur de la dépendance peut davantage faire débat, même s'il s'agit d'une situation évidente de nonaccès à la pleine autonomie, de besoin de protection et

d'aide. Le problème majeur est ici que la vulnérabilité est supposément réversible, au contraire de nombre de situations de handicap ou de la vieillesse. Le terme n'a d'ailleurs jamais percé en gériatrie, où se sont plutôt imposées les notions de fragilité (état médical) et de dépendance (état social). Pour autant, on peut inversement arguer que l'action médico-sociale consiste précisément à atténuer les effets des troubles et de la dépendance. Et en pratique, le terme de « vulnérabilité » est de plus en plus utilisé dans le secteur de la dépendance. On le trouve aussi *via* le vocable de « vulnérabilité complexe » pour désigner le polyhandicap, le handicap lourd, les fragilités du grand âge, les stades avancés de l'autisme ou de la maladie d'Alzheimer, etc. – expression qui peut dès lors s'apparenter à un pendant, dans le champ du handicap, de celle de « plus vulnérables » dans celui de la pauvreté-précarité.

Applicable aux divers publics couverts par l'action (médico-)sociale, le terme doit sans doute aussi son succès à sa congruence aux évolutions de l'action sociale contemporaine, lesquelles reposent pour partie sur la conviction dialectique, au principe des politiques dites d'*empowerment* et « d'État social actif » progressivement mises en œuvre depuis la fin des années 1980, que nous sommes tous vulnérables, mais disposant aussi de ressources mobilisables pour retrouver davantage d'autonomie. La vulnérabilité pourrait dès lors être considérée comme une notion-pivot au sein d'un parcours individuel réversible fait d'instabilité du présent et d'incertitude de l'avenir, conduisant soit à l'autonomie au fil de l'*empowerment*, soit à l'assistance au fil de la dépendance. En invitant à articuler dans l'action sociale deux injonctions pour partie contradictoires que sont le souhait d'autonomie de la personne et les réalités de ses dépendances, elle est aussi en lien étroit avec les thématiques du *care* (VIDAL-NAQUET, 2014).

Tout à la fois universelle et catégorielle, la notion présente en outre le double avantage politique de paraître moins stigmatisante que nombre de terminologies antérieures, et corrélativement de contenter potentiellement tant les partisans des politiques universalisantes que ceux des politiques ciblées. Elle invite aussi à développer l'action le plus en amont possible, dès la zone de « fêlure » (et donc avant la concrétisation de la « blessure »), ce qui rejoint les politiques sociales de plus en plus axées sur les notions de « prévention » et (qu'on déplore cette régression des ambitions ou qu'on se félicite d'un traitement plus en amont) d'« égalité des chances ». Situation individuelle, elle appelle non pas tant le « prêt-à-porter » que le « sur-mesure », dans une perspective non partielle et mécaniciste, mais holistique (considérant la personne comme un tout) ; elle se trouve dès lors aussi en adéquation avec les logiques contemporaines de parcours, de maillage pluridisciplinaire et interinstitutionnel (RAVON et LAVAL, 2014), de lien entre dimensions sanitaire et sociale, entre privé et public ; de « guichet unique », de simplification voire de linéarisation des parcours d'aide (PIVETEAU, 2014).

Pour autant, en tant que notion également contextuelle et structurelle, elle invite à parallèlement agir sur l'environnement pour en modifier les propriétés et le rendre moins « vulnérabilisant » – donc à adjoindre à l'accompagnement individuel des politiques plus macro telles celles de l'emploi, de la formation et de l'insertion, de la ville, de lutte contre les discriminations, d'éducation et pour l'égalité des chances, etc.

Enfin, elle renvoie l'action sociale, en particulier mais non exclusivement dans le secteur de la dépendance, au fait que la vulnérabilité des aidés induit quasi mécaniquement celle des aidants (qui, au fil de la perte d'autonomie du proche, perdent eux aussi en autonomie mais gagnent inversement en responsabilité) (CAMPEON *et alii*, 2014) ; d'où un

nécessaire soutien, de plus en plus pris en considération dans les politiques publiques, aux aidants eux-mêmes devenus vulnérables.

*

On peut donc bien admettre que « l'action sociale [est] un ensemble de politiques et de programmes destinés à restaurer, compenser ou améliorer l'autonomie des personnes ou des groupes vulnérables » (THIERRY, 2013 : 25). Symbiotique avec les nouvelles orientations des politiques (médico-)sociales mises en œuvre depuis une vingtaine d'années, cette notion s'avère également « synchrone avec l'air du temps » et, à ce titre, peut-être destinée à remplacer la notion d'exclusion devenue obsolète, moins large en termes de publics couverts et, faute d'équivalent anglais, permettant moins le dialogue international. Sémantiquement, elle scelle le passage d'un État qui tente de réintégrer l'individu (exclu) au centre à un État qui s'essaie à atténuer les faiblesses et restaurer l'individu (vulnérable) dans ses capacités ; d'une logique réparatrice, dont on reconnaît aujourd'hui les limites, à une logique plus préventive. Elle traduit la façon dont devient pensée la société dans un régime d'incertitudes, d'insécurité et de précarités multiformes, mais où n'a pas été abandonné le souhait (voire, de façon plus pernicieuse, l'injonction politique) à être quand même acteur et autonome. En ce sens, la notion témoigne tout à la fois d'un pessimisme et d'un optimisme anthropologiques, à l'image de la société actuelle où, « tandis que la politique continue à faire de l'acharnement thérapeutique sur un système moribond, des milliers de créatifs s'affairent à construire les alternatives sur lesquelles le futur pourra s'appuyer » (RABHI, 2015).

Qu'on ne se méprenne toutefois pas : nous ne défendons aucunement une appropriation de la notion, qui ne peut se faire que très prudemment. Si nous récusons fortement l'idée qu'user du terme reviendrait à « adhérer à une idéologie de la pauvreté comme danger pour la démocratie et des pauvres comme menaces pour celle-ci » (THOMAS, 2010 : 28), il faut à nouveau souligner combien cette notion apolitique masque les rapports de domination verticale et de relégation horizontale dont sont victimes les catégories les plus démunies, à l'heure où les inégalités se creusent et où les discours de stigmatisation, falsifications souvent éhontées de la réalité, conduisent au populisme. En outre, ce terme qui n'a rien d'une catégorie indigène (il n'est qu'exceptionnellement employé par les « vulnérables » eux-mêmes) ne vaut que par l'analyse que portent de façon allogène non les « acteurs de », mais les « acteurs sur ». Il risque enfin à tout instant, comme toute terminologie caractérisant des groupes sociaux (et donc malgré son caractère universel), de basculer dans la stigmatisation et le « trait pitoyable » (THOMAS, 2010 : 34).

En invitant à considérer tout à la fois les « fêlures » et les « blessures » des individus, mais aussi leurs capacités et « capacités » à les surmonter, il n'a d'intérêt que s'il invite, avec empathie, « à être attentif aussi bien à ce qui peut éviter la concrétisation de la potentialité qu'à ce qui est mis en œuvre pour panser la blessure » (SOULET, 2014A : 64) ; et non à rendre les individus responsables de leurs échecs, « double peine » dont sont accablés les plus démunis (DUVOUX, 2012 : 71). Dit autrement, les facteurs de vulnérabilité sont trop souvent plus extrinsèques qu'intrinsèques et appellent donc fondamentalement une lutte politique sur les causes (des inégalités économiques (PIKETTY, 2013), d'accès au savoir, territoriales, etc.). Ce qui nécessite aussi, indissociablement, un changement du regard social (ATD QUART MONDE, 2014). Bref, il convient de ne pas se tromper de combat : c'est d'abord la société qui vulnérabilise les individus, et non l'inverse.

Bibliographie citée :

- ATD QUART MONDE, *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, Paris, Éditions Quart Monde / Éditions de l'Atelier, 2014 (2015 pour la dernière édition)
- BAVEREZ Nicolas, *Les Trente piteuses*, Paris Flammarion, 1998
- BECK Ulrich, *La société du risque*, Paris, Aubier, 2001 (1986 pour l'édition allemande)
- BECQUET Valérie, « 'Jeune vulnérable' : une catégorie d'analyse pertinente en sociologie de la jeunesse ? », intervention au colloque « Formes et conditions de sortie de la vulnérabilité sociale en milieux populaires », Lyon, juin 2013
- BECQUET Valérie, « Les 'jeunes vulnérables' : essai de définition », *Agora*, n° 62, 2012-3, p. 51-64
- BRODIEZ-DOLINO Axelle, VON BUELTZINGSLOEWEN Isabelle, EYRAUD Benoît, LAVAL Christian et RAVON Bertrand (dir.), *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, Rennes, PUR, 2014
- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995
- CASTEL Robert, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009
- CASTEL Robert, « Les ambiguïtés de la promotion de l'individu », in Pierre ROSANVALLON (dir.), *Refaire société*, Paris, Seuil, 2011
- CLEMENT Michèle et BOLDUC Nadine, « Regards croisés sur la vulnérabilité : le politique, le scientifique et l'identitaire », in SAILLANT Francine, CLEMENT Michèle et GAUCHER Charles (dir.), *Identités, vulnérabilités, communautés*, Montréal, Nota Bene, 2004, p. 61-82
- CAMPEON Arnaud, LE BIHAN Blanche et MALLON Isabelle, « Les trajectoires de la maladie d'Alzheimer : des incertitudes négociées entre patients, famille et monde médical », in BRODIEZ-DOLINO Axelle et alii, *Vulnérabilités...*, op. cit., p. 119-136
- DOLTO Françoise, DOLTO Catherine et PERCHEMINIER Colette, *Paroles pour adolescents ou le complexe du homard*, Paris, Hatier, 1989
- DONZELOT Jacques, « Un État qui rend capable », in Serge PAUGAM (dir.), *Repenser la solidarité*, Puf, 2007 (2011 pour l'édition Quadrige), p. 87-109
- DONZELOT Jacques, « Refonder la cohésion sociale », *Esprit*, décembre 2006, p. 5-23
- DUVOUX Nicolas, *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Paris, Seuil, 2012
- GENARD Jean-Louis, « La question de la responsabilité sous l'horizon du référentiel humanitaire », in BRODIEZ-DOLINO Axelle et alii, *Vulnérabilités...*, op. cit., p. 41-57
- HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Le Seuil, 2003
- JUERY Jean, *L'assistance aux vieillards, infirmes et incurables et la loi du 14 juillet 1905*, Paris, Librairie de la Société du Recueil J.-B. Siret et du Journal du Palais, 1906
- MARTUCCELLI Danilo, « La vulnérabilité, un nouveau paradigme ? », in BRODIEZ-DOLINO Axelle et alii, *Vulnérabilités...*, op. cit., p. 27-39
- MATHURIN Louis, *Les pauvres : physiologie de la misère*, 1841
- ONED, coordonné par LARDEUX Laurent, *Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance. Nouveaux éclairages et regards croisés*, Paris, La Documentation française, 2014
- REBOURG Muriel et BURDIN Elsa, « La vulnérabilité dans l'espace juridique : la situation des personnes du grand âge », in BRODIEZ-DOLINO Axelle et alii, *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, Rennes, PUR, 2014, p. 65-76
- PIKETTY Thomas, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2013
- PIVETEAU Denis, « 'Zéro sans solution' : Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches », Rapport pour le ministère de la Santé et des Affaires sociales, juin 2014
- RABHI Pierre, <http://www.kaizen-magazine.com/oasis-pour-incarner-les-valeurs-de-la-solidarite-et-de-lecologie/>
- RAVON Bertrand, « De l'exposition à la blessure du temps. Vulnérabilité et présentisme », in BRODIEZ-DOLINO Axelle et alii, *Vulnérabilités...*, op. cit., p. 263-272
- RAVON Bertrand et LAVAL Christian, « De l'adolescence aux adolescents dits 'difficiles' : dynamiques d'un problème public », in BRODIEZ-DOLINO Axelle et alii, *Vulnérabilités...*, op. cit., p. 221-232
- SOULET Marc-Henry, « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique », *Pensée plurielle*, 2005/2, n° 10, p. 49-59
- Marc-Henry SOULET, « Les raisons d'un succès » in BRODIEZ-DOLINO Axelle et alii, *Vulnérabilités...*, op. cit., p. 59-64 (référence « 2014A » supra)
- SOULET Marc-Henry, « Vulnérabilité et enfance en danger. Quel rapport ? Quels apports ? », in Laurent LARDEUX (coord.) pour ONED, *Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance*, op. cit., p. 128-139 (référence « 2014B » supra)
- THIERRY Michel, « De l'action sociale à la cohésion sociale », dans FOUREL Christophe et MALOCHET Guillaume (coord.) pour le Centre d'analyse stratégique et la Direction générale de la Cohésion sociale, *Les politiques de cohésion sociale. Acteurs et instruments*, févr. 2013, p. 25-30

THOMAS Hélène, *Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. De l'usage et de la traduction de notions éponges en sciences de l'homme et de la vie*, Recueil Alexandries n° 13, janv. 2008, en ligne

THOMAS Hélène, *Les vulnérables*, Éditions du Croquant, 2010

VIDAL-NAQUET Pierre A., « Le travail de *care* : tact, ruse et fiction », in BRODIEZ-DOLINO Axelle *et alii*, *Vulnérabilités...*, *op. cit.*, p. 137-152

WRESINSKI Joseph, « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », Rapport présenté au Conseil économique et social français les 10 et 11 février 1987.

Publié dans laviedesidees.fr, le 11 février 2016

© laviedesidees.fr